



Le 5 janvier 2023

EXTRAITS DES COMMENTAIRES RECUS PAR LES SIGNATAIRES DE LA PETITION IFEC DEMANDANT LE REPORT DE L'OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE INPI

Trois essais infructueux !!! une catastrophe qui risque de ralentir l'économie en 2023.

Après avoir testé la plateforme par la création de plusieurs dossiers, plusieurs points posent problèmes et ne sont toujours pas résolus. On sent qu'il n'y a eu aucune concertation avec les professionnels concernés pour bâtir le portail.

L'outil de l'INPI n'est pas du tout adapté au fonctionnement des cabinets comptables (mandataire pour les clients, signature électronique avancée, paiement délégué à un tiers). Avec INFOGREFFE il n'y avait aucun problème.

Trop d'incertitudes qui mettent en péril le suivi de nos dossiers clients.

Nous souhaitons un report de la mise en place du guichet Unique et que cette mise en place soit progressive afin d'éviter de compromettre l'activité des chefs d'entreprise.

Entièrement d'accord pour le report. Ce site m'a perdu un dossier que j'ai recommencé en totalité sur infogreffe.

Il faut sauver les juristes des cabinets d'expertise comptable au bord de la dépression : laissez-nous INFOGREFFE !!! s'il vous plait!!!

Site non opérationnel pour les modifications, trop lent pour les formalités, pas de délégation de paiement, incertitude sur la signature électronique.... Perte de temps et d'efficacité pour nos clients = INFOGREFFE fonctionne parfaitement bien.

Il ne faut pas renouveler le fiasco du RSI en imposant la mise en place d'une plateforme inaboutie, mais plutôt s'inspirer de la réforme du prélèvement à la source que l'administration avait pris le temps de construire avec les experts-comptables.

Trop de non-réponses et de dysfonctionnements en suspens qui vont générer encore du stress inutile pour tous et des pertes de temps durant la prochaine période fiscale. Nous devons pouvoir travailler sereinement, ce qui n'est plus le cas depuis mars 2020. Nous demandons un report au 1/01/2024 svp. Merci.

Entièrement favorable au maintien de la plateforme Infogreffe. Si l'INPI ne propose pas a minima l'équivalent en terme de fluidité et de rapidité de traitement, je ne perçois aucune logique à se séparer d'un outil performant et fiable, pour nous en imposer un nouveau en mode "dégradé" !

Merci de prévoir un accès "tiers déclarant".

Il faut demander l'abrogation du dispositif. Il en va de la sécurité et de la rapidité de traitement des formalités juridiques des entreprises et par la même du dynamisme économique. Il est impensable que le gouvernement puisse saboter la vivacité des entreprises du pays en choisissant le chaos.

Il faut qu'il y ait concertation et respect des partenaires en cas de mise en place de nouveaux outils. L'ordre des experts-comptables doit s'affirmer un peu plus et défendre notre profession face aux administrations diverses. Nous sommes soumis à de plus en plus de contraintes, sans possibilité de négociation alors que nous sommes des acteurs importants de l'économie. Nous avons l'impression d'être pris pour les dindons de la farce à chaque fois.

Ras le bol de la simplification négative et de la charge mentale qui pèse à remettre en cause systématiquement ce qui marche. Il y a déjà tant de choses à faire et de sujets sur lesquels sensibiliser les entrepreneurs. Stop à la dichotomie croissante.

La plateforme est tellement loin des attentes et prérequis qu'un report d'un an est nécessaire pour permettre à l'INPI de recruter du personnel compétent pour retravailler la plateforme. Sans cela, ce sera moins de création d'entreprises, moins d'emplois dus à des dysfonctionnements administratifs.

Guichet pas prêt. Danger pour les créateurs qui ne pourront pas s'immatriculer !

Comment peut-on concevoir en 2023 de rendre obligatoire ce qui ne fonctionne pas ?

Impossibilité d'utiliser la plateforme en tant que mandataire en modification.

Par pitié laissez-nous bosser pour nos clients et les aider dans la gestion de leurs entreprises. Elles en ont bien besoin.

Pour 6 clientes sociétés la mention suivante apparaît systématique en indiquant pourtant le bon n° SIREN : "Aucune entreprise n'a été trouvée dans les registres avec ce numéro de siren".

Obligation de s'inscrire avec un numéro de téléphone portable.

La plateforme ne pré renseigne aucune donnée. Source d'erreur et très chronophage.

Les formalités vont continuer à être payantes alors même qu'il est très clairement indiqué au début de la réalisation de chacune des formalités que les données sont publiques et seront transmises à des tiers.

Les retours des greffes nous font part d'importants dysfonctionnements occasionnant des retards préjudiciables au déposant notamment pour les dépôts d'actes faisant courir des délais d'opposition.

Impossible de signer avec notre clé avocat sécurisée.

Les extraits KBis à jour sont un besoin essentiel des entreprises dans un environnement normé parfois à l'excès. Le retard dans les formalités va bloquer les financements, les investissements, les constitutions de sociétés et donc l'économie dans un contexte qui mérite de soutenir le dynamisme des entrepreneurs de ce pays.

Les interlocuteurs que nous arrivons difficilement à joindre semblent ne rien connaître aux démarches que nous, professionnels, devons effectuer pour les entreprises.

J'ai déposé un dossier relatif à un simple changement d'adresse de dirigeant qui a été rejeté par le greffe car le formulaire M2 se préremplit avec une mention incorrecte sur laquelle je n'ai pas la main.

Nous allons mettre 3 fois plus de temps à faire les formalités, rien que pour un simple dépôt des comptes on nous demande trop de choses inutiles, de recopier bêtement des éléments qui sont sur les fichiers pdf qu'on envoie et on nous demande des documents inutiles pour ce genre de dépôt... je n'imagine même pas l'horreur pour les formalités plus importantes... ce service est loin d'être adapté.

Nous sommes en grande souffrance. Où est la simplification annoncée ? Nous ne constatons que complexification, freins et entrave à notre mission.

On vient de nous annoncer par téléphone via l'INPI qu'on doit créer un compte INPI par client ou repasser par la voie papier devant le Greffe du Tribunal de Commerce !